



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06/03/2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 mars, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 27 février 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.</p> <p>Présents :</p> <p>Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Marlène Benoit, Gaël Marandin, Samuel Périody, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino.</p> <p>Excusés : Hervé Lacroix, Thierry Rolland.</p> <p>Absent : Estelle Remacle.</p> <p>Pouvoirs : Thierry Rolland à Florence Collino, Hervé Lacroix à Sandrine Boillot.</p> <p>Secrétaire : Alicia Berthier-Derose.</p>
Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de Conseillers Présents : 12	
Nombre de Conseillers représentés : 2	
Début de séance : 20h30	
Fin de séance : 22h57	

COMPLÉMENT DEMANDE DE SUBVENTION AGRES PMR

CONVOCATION
LE 27 02 2023

Monsieur le Maire laisse la parole à Alicia Berthier-Derose qui expose les faits :

AFFICHAGE LE

21 MARS 2023

Dans le cadre du programme du Département du Doubs "Partageons nos sports", le Département finance à 100 % l'achat d'agrès PMR avec le panneau explicatif.

La pose est à la charge de la commune.

Dans ce contexte commune propose d'acquérir les agrès suivants :

- Un vélo à bras
- Un Duo Fit A et C
- Un panneau d'éveil sonore pour enfants

pour un montant total de 20.236,00 € HT.

Ces agrès seront mis en place dans l'aire de jeux Gai Loisirs (près des tennis) et à l'aire du Bief Rouge pour le panneau sonore.

L'aide accordée par le Département sera de 18.447,00 € HT (car la commande comprend des frais de livraison, des pièces d'accroche et un panneau de signalétique fitness non subventionnable).

Le reste à charge pour la collectivité sera donc de 1.789,00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'achat des agrès PMR en collaboration avec le Département***
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.***

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

